

# Correspondance

Belgique-België  
P 407015  
1040 Bruxelles 4  
1/4167

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

## L'été 2014 dans nos OJ

145  
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2014



À vos agendas pour  
les formations LABY du CJC!

[http://cjc.be/decouvrez\\_les\\_formations](http://cjc.be/decouvrez_les_formations)

Bimestriel septembre-octobre 2014 Code P407015 Bruxelles 4 Éditeur responsable: J. Bunckens 1040 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

## CALENDRIER DU CJC

## CJC EN MOUVEMENT

Assemblée générale du CJC .....	3
Découvrez les formations LABY 2014-2015 .....	3

## POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

Prochaines réunions de la CCOJ .....	4
Appel à projets « Quartiers libres » .....	4

## DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

Appel aux OJ! .....	7
Au patro l'été est placé sous le signe des camps! .....	7
AVATAR 2014 .....	8
J&S anime un séjour pour les enfants de la lune .....	9
Volont'R: stages intensifs pendant l'été .....	9
Vers un volontariat accessible à (presque) tous les étrangers? .....	10

## ÉPINGLÉS POUR VOUS

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Église en société...

Avec le soutien de la Communauté française, des programmes de Résorption du Chômage de nos belles Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale-Brusselse Gewest.

La reproduction libre des articles est non seulement autorisée, mais souhaitée. Merci de nous en informer.

# calendrier

## Septembre 2014

lundi 1
mardi 2
mercredi 3
jeudi 4
vendredi 5
samedi 6
dimanche 7
lundi 8
mardi 9
<b>mercredi 10 CA Fesoj / sCom Emploi</b>
<b>jeudi 11 CA PFV</b>
vendredi 12
samedi 13
dimanche 14
<b>lundi 15 CA Patrimonialilon</b>
<b>mardi 16 CA Cessoc</b>
<b>mercredi 17 pm CA du CJC</b>
<b>jeudi 18 CA PFV</b>
<b>vendredi 19 DOJ/GT élection SG</b>
samedi 20
dimanche 21
lundi 22
<b>mardi 23 Point CCOJ / CCOJ</b>
<b>mercredi 24 CA PFV</b>
<b>jeudi 25 AG du CJC</b>
<b>vendredi 26 Point Enfance et Formation Mise au vert CA FESOJ</b>
samedi 27
dimanche 28
lundi 29
mardi 30

## Octobre 2014

mercredi 1
jeudi 2
<b>vendredi 3 Laby « Découvrir son environnement »</b>
samedi 4
dimanche 5
lundi 6
<b>mardi 7 Cellule politique CoGEC</b>
mercredi 8
jeudi 8
<b>vendredi 10 Laby « Découvrir son environnement »</b>
samedi 11
dimanche 12
lundi 13
<b>mardi 14 Rencontre LPJ-CJC</b>
<b>mercredi 15 Début du Salon de l'éducation Après-midi : AG du CJC</b>
<b>jeudi 16 CA PFV</b>
vendredi 17
samedi 18
<b>dimanche 19 Fin du Salon de l'éducation</b>
lundi 20
<b>mardi 21 CA Fesoj</b>
<b>mercredi 22 CA CJC</b>
jeudi 23
<b>vendredi 24 CCOJ</b>
samedi 25
dimanche 26
lundi 27
mardi 28
mercredi 29
jeudi 30
vendredi 31

## Novembre 2014

samedi 1
dimanche 2
lundi 3
<b>mardi 4 CoGEC</b>
mercredi 5
jeudi 6
vendredi 7
samedi 8
dimanche 9
lundi 10
mardi 11
<b>mercredi 12 AG CJC</b>
jeudi 13
vendredi 14
samedi 15
dimanche 16
lundi 17
<b>mardi 18 CCOJ</b>
mercredi 19
<b>jeudi 20 AG PFV</b>
vendredi 21
samedi 22
dimanche 23
lundi 24
<b>mardi 25 CA CJC</b>
mercredi 26
jeudi 27
vendredi 28
samedi 29
dimanche 30

## Assemblée générale du CJC

Pendant les vacances d'été l'assemblée du CJC ne se réunit pas.

Durant les mois de juillet et août, les organisations de jeunesse du CJC sont restées bien actives car pour elles c'est la saison des camps (FNP et GCB), des plaines (J&S), des séjours de vacances (GRATTE), du volontariat en intensif (Volont'R) ou d'autres événements (Festival de Dour pour les Jeunes CSC; l'AVATAR de BE-Larp, etc.). Vous pourrez découvrir la richesse de ces activités dans la rubrique du côté des organisations.

Pour rappel, voici le calendrier des assemblées générales durant la nouvelle année socioculturelle :

- le jeudi 25 septembre 2014
- le jeudi 26 février 2015
- le mercredi 12 novembre 2014
- le mardi 5 mai 2015
- le jeudi 11 décembre 2014
- le mercredi 17 juin 2015

**M.P.**

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Sont membres de l'assemblée, le président, le conseiller théologique et le secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. Les organisations membres non reconnues par la Communauté française envoient un(e) délégué(e). L'interlocuteur représentant l'Église institutionnelle, le vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

## Découvrez les formations LABY du CJC !

Comme chaque année, le CJC a le plaisir de vous présenter son programme de formation 2014-2015. Ces formations, organisées en partenariat avec Résonance, s'adressent aux cadres — permanents et bénévoles — de nos organisations membres.

Cette année, le programme se compose de cinq formations distinctes. À côté des incontournables LABY « Découvrir son environnement », « Emploi » ou encore « Mandataire », le CJC vous propose une toute nouvelle formation dédiée à la « Communication associative ». Celle-ci a pour objectif d'aiguiller les participants dans leur travail de communicateur tout en les conscientisant aux spécificités de la communication associative. Enfin, la LABY « Négociation », qui vise à accompagner tout négociateur potentiel en lui proposant diverses techniques ou en l'aidant à établir une stratégie de négociation, vient compléter l'offre de formation du CJC.

Vous pouvez consulter les informations détaillées relatives à chaque formation — objectifs poursuivis et public cible — ainsi que les modalités pratiques sur le site du CJC, [http://cjc.be/decouvrez\\_les\\_formation](http://cjc.be/decouvrez_les_formation). Si vous souhaitez obtenir quelques exemplaires au format papier, il vous suffit d'en faire la demande par courriel au CJC : [cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be)

Si vous souhaitez participer à l'une de ces formations, n'hésitez pas à contacter le CJC par courriel ([cjc@cjc.be](mailto:cjc@cjc.be)) ou par téléphone au 02 230 32 83 afin de vous inscrire. Les frais de participation à un module de formation s'élèvent à 20 € ; ceux-ci seront facturés à votre association après la formation. Sachez également que les formations sont dissociables. Le fait de participer à l'une d'entre elles ne vous oblige en aucun cas à suivre les autres.

La CCOJ — Commission Consultative des Organisations de Jeunesse — est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

## Commission Consultative des Organisations de Jeunesse

Trêve de réunions, pendant l'été, pour la CCOJ également.

Voici le calendrier des prochaines réunions :

- 29 septembre à 13 h 30
- 24 octobre à 9 h 30
- 18 novembre à 13 h 30
- 15 décembre à 9 h 30

AL.M.

## Appel à projets « Quartiers libres »

Cera (groupe financier coopératif) lance l'appel à projets « Quartiers libres ». Les projets doivent viser la création de lien social par la rencontre et l'inclusion d'enfants et de jeunes vulnérables. La priorité sera donnée en outre aux initiatives durables, exploitant des infrastructures existantes, bénéficiant d'une large assise sociale, ayant un effet de levier pour le quartier, pouvant inspirer d'autres projets et impliquant des volontaires.

En tout, 6 projets seront soutenus en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le jury accordera entre 3 000 et 7 500 euros par lauréat.

Les candidatures sont à renvoyer pour le 4 novembre 2014.

### Pour plus d'informations

[www.cera.be/fr/](http://www.cera.be/fr/)

### Contact

Carmen de Crombrugghe  
[carmen.decrombrugghe@cera.be](mailto:carmen.decrombrugghe@cera.be)  
Téléphone 016 27 96 83

Le temps des camps

# Il faut s'y prendre deux, voire trois ans à l'avance

**L**a saison des camps se termine. Il y a une quinzaine d'années, les chefs pouvaient prendre un peu de repos avant de se mettre en chasse de la destination de l'été suivant. Mais actuellement, même en s'y prenant un an à l'avance, il ne leur reste déjà plus grand choix. Ni en belles prairies, ni, surtout, en bâtiments (gîtes, annexes de ferme, écoles, buvettes de club de football...). Certaines unités, mieux organisées, réservent en effet leur site deux à trois ans à l'avance ! Des propriétaires reçoivent actuellement des appels pour l'été 2017. Parfois, de grosses structures font main basse sur ce qui leur paraît être l'endroit idéal pour une durée de 5 ans et y font tourner leurs différentes sections : elles ont les moyens de payer les cautions et de prendre le risque que le nombre de participants varie, quitte à ce que le prix soit repercuté sur moins de têtes blondes. Ce sont bien sûr des exceptions. Mais qui confirment une règle que les mouvements de jeunesse doivent pratiquer désormais assidûment : celle de l'offre et de la demande.

**1 Augmentation de la demande.** Difficile d'estimer le nombre d'adeptes de camps en Belgique. On évoque généralement un chiffre entre 270 000 et 300 000, toutes fédérations francophones (un tiers du total) et néerlandophones (deux tiers) confondues. "Mais c'est sans compter l'affluence qui vient maintenant des Pays-Bas, note Geoffroy Crepin, porte-parole de la Fédération Les Scouts.

Or, la saison des camps est courte (de mois de juillet et la première quinzaine d'août) et la destination-phare étroite (les belles contrées boisées de Wallonie, avec une priorité pour l'Ardennes)". Il y a donc saturation. Avec ceci que les mouvements de jeunesse du nord sont plus nantis que ceux du sud.

**2 Diminution de l'offre.** Pour étayer ce recul, il n'y a pas de statistique mais une conviction unanimement partagée par tous les acteurs, tant propriétaires que locataires. Et ce recul vaut pour les bâtiments comme pour les prairies.

Pour les premiers, la cause doit être trouvée du côté du Code wallon du tourisme qui considère les scouts et compagnie comme des touristes. "Leurs camps doivent dès lors être abrités dans des établissements d'hébergement touristique", explique Nicolas Bodart, directeur de l'ASBL Atouts Camps, créée pour mettre en place un label 'endroits de camps'. "Les réglementations en matière de sécurité incendie, d'hygiène... sont de plus en plus strictes, exigent parfois de lourds travaux", ajoute-t-il, ce qui a donc écarté des biens.

En matière de prairies, si diminution il y a, elle tient au professionnalisme grandissant de l'activité et... aux nouveaux moyens de communication, précise Sylvie Eyben, responsable Communication de NTF, l'Association

des propriétaires ruraux de Wallonie. Certains fermiers, plus âgés, sont découragés par l'accroissement des charges administratives, des taxes communales, des réglementations environnementales (Natura 2000...), mais aussi du passage quasi obligé désormais par Internet et autres contacts mails.

**3 Pression sur les prix.** En la matière, il n'y a pas de prix moyen, ni à la superficie, ni à la nuitée. Les propriétaires s'en réfèrent à ce que font - ou ne font pas - leurs voisins. Certains n'ont aucune idée des prix, d'autres comparent, comme ils le peuvent, les annonces proposées sur Internet. "Ce sont ceux qui font les prix", conviennent tant Geoffroy Crepin que Nicolas Bodart, qui pointent les tarifs exorbitants à la nuitée de 8 à 9 euros en bâtiment et bien au-delà de 1,50 euro en prairie. "Quand il ne s'agit pas, pour les uns comme pour les autres, de forfaits de 1 500 à 2 000 euros pour 10 ou 15 jours, ajoutez l'un d'eux. Mais si ces sites affichent complets, pourquoi les propriétaires s'en priveraient-ils ? La lecture de certaines offres n'apporte pas plus de renseignements. Pour une prairie, se dessine peut-être une fourchette allant de 0,60 à 1 euro par personne et par nuit, mais que nombre d'exceptions viennent chahuter (à moins de 0,40 euro ou à plus de 1,60 euro/nuitée/

personne). Ceci sans connaître la superficie, la beauté, le calme, les abords, les accès, les équipements, les services...

**4 Faudrait-il bloquer les loyers ?** A l'instar du marché immobilier traditionnel, il suffirait sans doute d'augmenter l'offre. L'idée d'un encadrement - à défaut d'un blocage - fait déjà son chemin. "De plus en plus de communes s'interrogent sur le besoin de cadrer certains propriétaires, convie Nicolas Bodart. Car certains font tout et n'importe quoi. Un problème plus criant pour les petites unités." Le label que l'asbl Atouts Camps a mis en place participe de cet encadrement. Pour l'heure, seuls les bâtiments peuvent en bénéficier et ils ne sont que... 29, publiés en majorité (salles communales ou de fêtes, locaux de mouvements de jeunesse, écoles, clubs sportifs...), 29 sur un parc d'environ 500 ! "Les critères sont stricts, reconnaît Nicolas Bodart. Et l'on n'en est qu'au début. De plus, pour y accéder, certains propriétaires doivent faire des travaux. Ces derniers mois, nous avons visité pas moins de 400 bâtiments et indiqué les démarches et aménagements à effectuer." Un subside de 12 500 euros est d'ailleurs accordé aux propriétaires qui veulent être labellisés. Mais un des critères est... rébarbatif : ils ne peuvent exiger plus de 3 euros par nuitée par personne, hors taxes et hors charges. Un montant, même s'il est indexé, jugé totalement irréaliste par les privés.

Charlotte Mikolajczak

26 La Libre Belgique - jeudi 14 et vendredi 15 août 2014

La Libre Belgique, 14-15 août 2014

Épingle

Regard de propriétaire

**Exigences.** Cela fait près de 15 ans que cette dame accueille des camps sur ses trois prairies. Elle va bientôt atteindre le cap des 110 camps. Si elle concède qu'il y a bien une pression sur les prix, elle pointe également les exigences de plus en plus affûtées des "locataires". "Frigo, voire congélateur; électricité pour recharger les GSM, appareils photos et iPod; proximité d'une route carrossable car les scouts d'aujourd'hui ont une voiture ou viennent avec des camion; présence sur place pour les menus services (courrier) et petits emus (de santé notamment), etc."

**Organisation.** "Les néerlandophones s'y prennent bien à l'avance, ajoutez-elle, sans doute parce que ce sont les unités qui s'en chargent, alors que du côté francophone, ce sont les chefs qui cherchent. Les premiers ont plus de moyens, certes, mais ils sont surtout plus organisés. Ils viennent en groupe, posent des questions précises (frais, charges, poubelles...) et comparent rigoureusement toutes les offres. Les francophones sont plus approximatifs et semblent un peu largués. C'est l'artisanat face à l'industrie."

**Outils.** Les scouts n'ont pas raté le train des nouvelles technologies. Mais étonnamment, selon cette propriétaire, "les sites Internet de réservations sont moins dynamiques, qualitatifs, sympathiques aujourd'hui qu'hier. Sans doute parce que récupérés par des fédérations alors que dans le passé ils étaient gérés directement par des scouts." Ce qui a aussi un impact sur la diminution de l'offre. Et sur sa qualité. "La gestion, entre autres des disponibilités, est censée être effectuée par les propriétaires, ajoute un scout. Ce qu'ils ne font pas. Que d'appels pour rien..."

**Contrat de location.** NTF, l'association des propriétaires ruraux de Wallonie, est consciente que la mise à disposition d'une prairie doit être encadrée et que les mouvements de jeunesse doivent être informés des règlements régissant les espaces qu'ils occupent : gestion des déchets, accès à l'eau potable, règles en matière de feu de camps, de baignade, d'activité de survie ou de hike, récolte de bois pour les feux ou constructions... Elle a, à cet effet, rédigé un contrat-type qu'elle met gracieusement à disposition de ses membres. **C.M.**

# Prairie: le prix tient moins à la superficie qu'à la... contenance

Le temps où une prairie était prêtée gratuitement contre quelques menus services (fendre des bûches, nettoyer telle parcelle de bois...) n'est pas révolu, mais ne se pratique plus qu'entre amis d'amis.

Désormais, on est dans un marché... immobilier, avec une réelle rentabilité à la clé. Mais sans règles précises. "En matière de tarifs, certains propriétaires jouent la carte des forfaits, d'autres demandent un prix par jour, d'autres encore par personne", indique Nicolas Bodart (Atouts camps). La pratique du prix par personne par nuit, avec un minimum de base selon la taille du site, tend d'ailleurs à se généraliser. Une prairie occupée par 30 ou 120 scouts n'y survit en effet pas de la même manière: usure due au piétinement, multiplication des droits de feu de camp, des feuillées, des trous dus aux pieux nécessaires aux installations, pro-fondeur et prolifération des ornières, etc.

"On remarque que sur notre site *atouts.votre-camp.be*, les propriétaires sont de plus en plus nombreux à ne pas annoncer de tarif pour un scout", Bodart, préfère en discuter en direct avec la troupe". Ce qui ne leur permet pas tant d'adapter leur prix à la tête du client, que de décider à qui ils louent. Car plane, pour certains, le souvenir des nombreux désagréments subis par telle ou telle troupe aux moyens financiers plus importants (naissance sonore des groupes électrogènes, défoncement des chemins par les... semi-remorques amenant le matériel, salissement du terrain, etc.).

"Il n'y a ni prix moyen, ni règles, ajoute Geoffroy Crepin (fédération Les Scouts). Cela va de la mise à disposition gratuite à des excès anormaux, d'une sous-évaluation ici à une surévaluation là. Je ne me risquerais pas à parler d'un business pour les fermiers de peur de fustiger ceux qui mettent leur prairie à disposition, mais il y a une incontestable pression qui on essaye de faire baisser en stimulant l'offre. C'est possible sur le front des bâtiments publics, car le nombre d'interlocuteurs est limité, mais plus compliqué sur les prairies, éparpillées et aux mains de nombreux propriétaires".

## 230

### Et puis, il y a prairie et prairie...

Certains sites sont plus adaptés, demandés et donc chers. Ce que les chefs regardent en priorité, c'est "la région, car on aime en changer chaque année, et la taille de la prairie, indique Gaëtan Santarelli, animateur responsable des éclaircieurs de l'unité Saint-Charles à Mons. Nos critères? Un terrain plat, un accès à l'eau potable et l'électricité..." Ceci sur fond de prix, frais, charges et taxes. Le must, c'est "la proximité d'une rivière et d'un bois ou d'une forêt; l'éloignement visuel de toute habitation; un accès plus ou moins carrossable; un bon contact avec le propriétaire". Son point faible? "La troupe est petite, une vingtaine de scouts, et nous ne pouvions dépasser les 400 à 500 euros la quinzaine... Or, sur 70 ares, on peut aussi bien se contenter de 20 scouts que d'oser le double, voire le triple. On a de plus en plus de difficulté à rester sous la barre des 700 à 800 euros".

**C.M.**

### PRAIRIES À LOUER

Le site [www.votre-camp.be](http://www.votre-camp.be) rassemble 230 prairies. La plupart sans photo. Mais cela va changer. Les responsables sont allés en faire récemment.

27

jeudi 14 et vendredi 15 août 2014 - La Libre Belgique

La Libre Belgique, 14-15 août 2014

## Au Patro, l'été est placé sous le signe des camps

Le camp, c'est cette formidable aventure, l'apothéose de l'année Patro. Pendant une période d'une à deux semaines, les jeunes vont découvrir une nouvelle région et fêter l'année en beauté lors d'un séjour sous bâtiment ou sous tente. Ils quittent leurs habitudes pour vivre avec les autres des moments forts, pour apprendre à se découvrir et à construire ensemble.

Cet été, ils étaient près de 20 000 enfants et jeunes à faire leurs sacs, dire au revoir aux parents et prendre le chemin de l'aventure. Au total 361 camps se sont établis en Belgique mais également à l'étranger, comme au Maroc, en Autriche ou en Croatie.

Tout ne s'arrête pas après le camp, et hors de question de mettre son foulard au placard ! En septembre il est déjà temps de se plonger dans la nouvelle année qui sera, sans nul doute, encore pleine de rebondissements !

**Lucile Loewer, permanente pédagogique**

## Appel aux OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : [correspondance@cjc.be](mailto:correspondance@cjc.be)





## AVATAR 2014

L'édition 2014 de l'évènement phare de BE Larp fut un franc succès. Plusieurs scénarios commencés depuis quelques années ont trouvé un aboutissement et les jeunes bénévoles chargés de l'organisation du plus grand jeu de rôles grandeur nature de Belgique peuvent être fiers du travail accompli. Ce sont en effet plus de douze cents personnes qui ont pu participer à cet AVATAR et vivre une formidable expérience CRACS pendant quatre jours.

**Benjamin Anciaux**



## J&S anime un séjour pour les enfants de la lune

Pourquoi les enfants de la lune ? Parce que suite à une maladie de la peau, le xeroderma pigmentosum, ces enfants doivent éviter, même fuir le soleil et les rayons ultraviolets. Une protection indispensable donc aussi bien dans la nature, qu'à l'intérieur des murs. Et un quotidien familial rythmé sur les possibilités de sortie de ces enfants.

### Un projet devenu belge

Au départ, c'est l'association française « Association pour le xeroderma pigmentosum » qui a créé et porté le projet d'un séjour spécial pour ces enfants. Cette année, l'asbl belge « Ensemble pour Lola » s'est proposé de l'organiser, afin de lui donner un nouveau souffle. Ce séjour est ouvert à tous les enfants porteurs de la maladie et qui résident en Europe du Nord (y compris le Maghreb).

L'asbl belge a été créée par la famille de Lola en 2006, lorsque le diagnostic a été prononcé pour la petite fille, premier enfant diagnostiqué enfant de la lune en Belgique. C'est Raphaël Antoine, parrain de Lola et actif dans l'asbl, qui a fait appel à J&S pour venir réaliser des animations durant le séjour.

Le séjour s'est déroulé du 5 au 12 août, à l'institut technique de Namur. Plusieurs locaux avaient été adaptés avant l'arrivée des enfants (placement de filtres sur les fenêtres et les néons...).

### Un séjour particulier... et rythmé

Le séjour est particulier puisqu'il accueille les familles (parents, frères et sœurs sont présents en plus des enfants de la lune). Le but étant de proposer des vacances aux familles, et leur permettre de se rencontrer et d'échanger.

Un séjour rythmé puisqu'il se calque sur le rythme des enfants de la lune, afin de maximiser leurs possibilités de sortir sans protection, donc quand le soleil est couché.

### Des animations J & S adaptées

Les animations de J&S ont donc dû être adaptées aux particularités du séjour. En effet, d'un côté il fallait animer un groupe composé d'enfants porteurs de la maladie, mais aussi de leurs frères et sœurs. Soit environ 50 enfants de 1 à 13 ans ! De plus, des activités étaient organisées pour toute la famille en fin de journée, et les animateurs J&S étaient de la partie.

J&S se chargeait donc de 2 animations par jour, en proposant, comme d'habitude, des jeux, des animations fun et bienveillantes...

Une véritable expérience que Pierrette Gourmet, présidente de « Ensemble pour Lola », espère un jour réitérer. Elle dit : « Les parents sont enchantés des animations proposées par J&S, les animateurs sont supers, ils proposent plein de choses et font ça de manière tout à fait motivante ! ».

Et des animateurs J & S enchantés et complètement prêts à remplir !

**Aude Scieur,**  
chargée de communication



## Volont'R : stages intensifs pendant l'été

Dans le cadre de sa collaboration avec le programme Bel'J du Bureau International Jeunesse (BIJ), Volont'R propose des stages intensifs permettant à des jeunes des Communautés flamande et germanophone d'être volontaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voici le témoignage d'une jeune volontaire néerlandophone.

*Moi, j'ai fait un volontariat à Liège. Dans une crèche, le matin, et l'après-midi, j'étais dans la salle de jeux de la clinique de l'Espérance. Je suis Flamande, donc je voulais aussi améliorer mon français. C'était un peu plus difficile à la crèche car les enfants ne pouvaient pas encore parler. À la clinique par contre, les enfants étaient assez grands pour savoir que je ne comprends pas tout. Ils étaient super chouettes et nous nous sommes bien amusés. Tous les après-midis quand j'arrivais à la clinique, les enfants couraient vers moi pour me donner des bisous et ils disaient : « Tu me manques ». À la crèche j'ai appris comment on prend soin des petits enfants. J'étais très étonnée combien des enfants entre 1 et 2 ans comprennent déjà !*

**Emma Verhaeghe**

## Vers un volontariat accessible à (presque) tous les étrangers? Une nouvelle loi confirme cette évolution

Il n'est jamais trop tard pour faire mieux; Près de 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur le volontariat<sup>1</sup>, le législateur vient de faire un petit pas en avant en facilitant l'accès au volontariat des bénéficiaires de l'accueil et des autres catégories d'étrangers en séjour légal sur le territoire belge.

En effet depuis le 22 mai 2014, l'obtention du permis de travail n'est plus une condition préalable pour exercer le travail bénévole en Belgique.

### Qui sont les personnes concernées?

#### Les bénéficiaires de l'accueil

Il s'agit:

- Des personnes accueillies sur base d'une demande d'asile dont la procédure d'asile est toujours en cours
- Des membres de famille du demandeur d'asile
- Des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

Ces personnes peuvent s'engager comme volontaire dans une association tout en conservant leur allocation journalière à condition d'en faire la déclaration préalable à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. » (FEDASIL).

Si les familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier sont exclues de cette reconnaissance, au moins 10 000 personnes pourraient bénéficier de cette facilité de s'investir dans une structure associative en tant qu'acteur et pas seulement en tant que public.

#### Les étrangers en séjour légal qui ne sont pas dispensés du permis de travail.

Ce sont des étrangers qui, pour exercer une activité salariée en Belgique, sont soumis à l'obligation d'obtenir un permis de travail. Jusqu'alors, ces personnes devaient également obtenir un permis de travail pour exercer une activité bénévole. La loi vient de supprimer ce frein à l'exercice de l'activité bénévole. Tout étranger dont le séjour en Belgique est couvert par un titre ou un document de séjour légal<sup>2</sup> peut faire du volontariat sans obtenir au préalable un permis de travail; il s'agit des étudiants, des étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire dont le droit au séjour est limité, etc.

### Qu'en penser?

Si cette loi exclut encore les sans-papiers, elle est tout de même significative d'une dynamique positive sur la conception et la pratique du volontariat. Le volontariat ne se réduit pas seulement à une activité à réglementer, c'est aussi un vecteur d'inclusion sociale qui doit être à la portée de tout un chacun.

Faciliter l'accès au volontariat des étrangers, c'est donner l'opportunité à toute personne quelle que soit sa nationalité, de partager ses capacités d'innovation, ses talents et de créer ou d'élargir ses cercles d'appartenances.

Cependant, si cette évolution de la loi relève du bon sens, sensibiliser les jeunes migrants à l'engagement citoyen ou à la « culture du bénévolat » est un autre défi. En effet, pour ces jeunes, la perception du travail bénévole comme un levier pertinent pour construire son projet d'insertion dans la société belge est loin d'être une évidence. D'où l'importance de promouvoir le volontariat auprès de ces jeunes dans le cadre d'une action complémentaire aux dispositifs d'accompagnement et d'intégration sociale existants.

### Pour en savoir plus

Loi du 22 mai 2014 modifiant la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires en vue de rendre le volontariat accessible aux étrangers

Le site de la plate-forme du volontariat dont le travail « en coulisses » a contribué à la modification de la loi: [www.levolontariat.be](http://www.levolontariat.be)

Nicole Manehoua, CJD

1. Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

2. En vertu de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et ses arrêtés d'exécution.

Les jeunes CSC investissent le festival



## Les Jeunes CSC investissent le festival

**D**our! Dour! Plaine joyeuse! Comme une onde qui sonne dans une urne fumeuse, dans ton cirque de bruit, de Flamands, de Wallons, la musique mêlait les genres mais que du bon! D'un côté, la Belgique et de l'autre la France, et au milieu de tout, les Jeunes CSC... (Victor Hubeau)

Cette année encore, les Jeunes CSC étaient dans la plaine de Dour à l'occasion du festival. Dour, une petite ville hennuyère qui voit chaque année, durant quatre jours, sa population décuplée au cœur du mois de juillet, le temps de vibrer aux mégawatts d'un festival musical de renommée internationale (195.000 entrées en 2014)... Dour, c'est le festival de la découverte. Évidemment, on y voit des groupes à la notoriété acquise, mais à l'entour de ceux-là gravitent des talents moins médiatisés. Le public vient pour ça. C'est un public curieux qui demande d'autre chose que la musique «mainstream» portée par les chaînes de radio qui vivent de la publicité.

C'est ce festival que les Jeunes CSC investissent tous les ans avec deux objectifs: donner de la CSC une image dynamique, différente et moderne; et rendre service dans un contexte festif, certes, mais éprouvant par sa durée et l'intensité des attractions offertes aux festivaliers (plus de deux cent vingt groupes en quatre jours!). Concrètement, cela se traduit par des animations destinées aux 35.000 campeurs (des informations, des échanges, du service syndical, bref, une présence militante assumée), et aussi par la tenue exclusive des cooking islands. Pour des raisons de

sécurité évidentes – on est au milieu de milliers de tentes en matière inflammable –, il est interdit de faire du feu. Les cooking islands sont des points sécurisés, présents dans les quatre zones du camping, où les festivaliers font cuire ou réchauffer par les militants des Jeunes CSC diverses saucisses, côtelettes et autres nourritures reconstituantes grâce à de grands barbecues, fours à micro-ondes et bouilloires électriques.

Cette année, les Jeunes CSC ont été rejoints, le jeudi, par une délégation de leurs «cousins» français de la CFDT. Ces derniers étaient là pour se documenter, soupeser l'impact de l'affiliation «Enter» et mener en commun une information spécifique en direction des jeunes travailleurs transfrontaliers, nombreux dans la région et sur le site du festival... Une édition 2014 riche en échanges et en solidarité européenne. Un pas vers encore plus de collaboration intersyndicale! ●



L'info 31-35, 1<sup>er</sup> août 2014

RUPTURE ?

# JOC : Trois lettres, un esprit

La JOC a changé la signification des initiales de son nom, en y supprimant les références « ouvrière » et « chrétienne ». À deux doigts de la béatification, Mgr Cardijn allait-il, une fois encore, se retourner dans sa tombe ? Une jeune permanente régionale, une ancienne présidente fédérale, et le responsable du CJC s'expliquent : « Le choix vient des jeunes jocistes. Il est mûrement réfléchi. »



JEUNES JOCISTES.  
Ce sont eux qui sont à la source du changement de nom.

On ne dit plus « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » mais « Jeunes Organisés et Combatifs ». Par contre, le terme « jociste » reste. À l'occasion de son assemblée générale extraordinaire, la JOC-JOCF a décidé de changer la signification des initiales de son nom. « La Jeunesse Ouvrière Chrétienne s'est éloignée depuis quelques années de l'intuition de son fondateur (l'abbé Cardijn) », titrait un article publié en janvier dernier. « Pas du tout ! », répondent en chœur Émilie Delcourt, permanente à la JOC carolo, Marina Mirkès, présidente de la JOC de 1989 à 1993

et Julien Bantkens, secrétaire général du Conseil de la Jeunesse Catholique.

## LES JEUNES À LA BARRE

Pour Émilie Delcourt, ce changement de nom, n'est pas une lubie dans l'air du temps mais le choix des jeunes jocistes. Un choix mûrement réfléchi, débattu entre permanents, avec les jeunes, dans les différents organes de décision. Des jeunes qui vivent avec leur temps, qui ont de nouvelles préoccupations... « Il y a bien sûr toujours de jeunes chrétiens à la JOC, mais face à une Église qui ne rejou-

nit pas, qui est assez statique, même eux se détachent... » Le projet, assure Émilie, reste dans la continuité des principes fondateurs de la JOC créée par Cardijn, l'un de ces principes étant de donner la voix aux jeunes du milieu populaire et de les mettre au centre du mouvement et des décisions. « Ce sont eux qui guident les thématiques de campagnes, d'actions. Elles varient d'ailleurs en fonction du terrain. Dans de grandes villes comme Bruxelles ou Liège, on va surtout travailler autour de l'aspect sélectaire, des droits des jeunes. À Charleroi, les membres ont une vision très globale des problèmes de société, avec une réflexion sur la consommation et ils veulent trouver des alternatives locales et internationales. »

Des thèmes qui rejoignent ceux mis en avant par l'extrême-gauche. Peut-on dès lors parler d'un rajeunage du mouvement par le PTB ? « Loin de là ! La JOC, comme le MOC d'ailleurs, partage des idées de la gauche progressiste qui envisage une société plus solidaire. Les jeunes des milieux populaires avec lesquels nous travaillons sont tellement dans la m... qu'ils peuvent être attirés par les idées d'extrême-gauche, mais il n'y a pas chez nous d'affiliés à un parti, quel qu'il soit ! » La JOC carolo s'installe cependant parfois dans la salle culturelle du PTB local, « La Braine »... « Nous avons relativement peu de moyens, se défend la jeune permanente. Et, à l'inverse du Centre Jeunes Toboo, rattaché à la FG78, avec qui nous travaillons régulièrement, nous n'avons pas de local sympa pour accueillir les jeunes, organiser des

## JOC : Trois lettres, un esprit

ciné-débats, etc. La Brisse est donc une opportunité de défendre nos activités. Ça ne va pas plus loin, nous veillons à notre identité.»

### ÉVOLUTION PAS RÉVOLUTION

« Cette polémique, elle est loin d'être récente ! » réplique pour sa part Marina Mirkès. Permanente puis présidente du mouvement dans les années 1980 et 1990, elle rappelle que les débats autour du changement de nom étaient alors déjà d'actualité. « La JOC évolue, et c'est bien. Déjà à l'époque, nous travaillions la question de la recherche de sens, plutôt que les questions d'Église. De jeunes musulmans, d'autres non-chrétiens avaient rejoint nos rangs, et la question du C était

posée... Le choix de conserver le terme chrétien était alors cohérent parce qu'on était dans la période post-socialisme entre la CJOOC, restée fidèle au Vatican, et la JOCI (JOC internationale) dont nous faisons partie. »

Les tensions avec l'Église ne sont pas neuves. « Non ! Il y a vingt à trente ans se créait déjà une distance par rapport à l'Église, et des frictions avec les adultes, y compris avec le MOC, la CSC. Quand par exemple on a abandonné la notion d'aumônier et opté pour celle d'animateurs d'adultes, ça a été le tollé ! » Pour Marina, ni à l'époque, ni maintenant, il n'y a de rupture avec Cardijn. « C'est une adaptation. Parce que c'est justement une dimension importante et une force de la JOC d'évaluer avec la société, de trouver une façon de donner une place aux jeunes, avec leurs intérêts, leurs préoccupations. » Avec son regard d'ancienne, elle observe aujourd'hui deux tendances dans la JOC : un axe gauche plus radical, clairement ouvrieriste, et un axe tourné vers la transition écologique. « Dans une société de plus en plus violente, il est normal que les actions des jeunes soient plus tranchées. L'important est de poursuivre le débat, de veiller à rester autonome et de garder la distance critique pour trouver des réponses. » Elle rappelle également que le rapprochement avec la gauche n'est pas neuf, qu'il va vers un changement de société solidaire qui donne le pouvoir aux gens. « Déjà à

l'époque, au moment des élections, la JOC avait publié une affiche dont le slogan était : "À gauche toute !" » Et de rappeler, en clin d'œil, que le livre *La révolte des enfants* de Cardijn, publié par son époux, Pontien Kabonga, aumônier puis accompagnateur d'adultes, avait pour couverture une affiche représentant, côte à côte, Jésus, le Ché, Allende et Rosa Luxembourg. Un ouvrage paru... 1975.

### BESOIN DE RECONNAISSANCE

« Le fait d'avoir un C dans son nom n'est pas le plus important », précise Julien Baudicqens. Pour le chef du CIC, la référence chrétienne doit faire sens pour les jeunes qui doivent s'y retrouver.

« La JOC évolue, et c'est bien. Déjà dans les années 1980 et 1990, nous travaillions la question de la recherche de sens, plutôt que les questions d'Église. »

« Ce qui compte, c'est l'ouverture, la méthode, les moyens concrets de faire vivre les valeurs partagées. » Il voit plutôt l'abandon du terme chrétien comme une opportunité pour la JOC. « Cela va leur per-

mettre de trouver un espace médiatique plus large. Ne nous veillons pas la face : il y a une certaine forme de discrimination envers l'associatif chrétien, des a priori. L'un des objectifs de la JOC est de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à des thèmes comme la précarité de l'emploi, les brutalités policières... Dans cette vision-là, cette décision est cohérente. » Elle n'est donc pas une négation de Cardijn. « Non, l'esprit est toujours là, ce sont les jeunes qui ont la parole. »

Et de rappeler aussi que de nombreux mouvements, dont le patrio, débattent de leur appartenance à la sphère chrétienne. Concernant l'accusation de collusion avec les partis d'extrême-gauche, le chef du CIC la balaise, lui aussi. « Les jeunes réagissent face à un monde politique où la gauche est de plus en plus au centre. On peut parler d'une forme de virage, un peu plus à gauche, un peu plus forte qui peut se rapprocher de la gauche-extrême. Mais le PTB n'a pas pris le pouvoir ! Pour discuter très régulièrement avec des permanents jocistes, je peux en attester. » Le cardinal Cardijn peut, semble-t-il, reposer en paix. Et arrêter de se retourner !

Annelise DETOURNAY

### LA JOC, 90 ANS DÉJÀ

La JOC a été fondée en 1924, par l'abbé Joseph Cardijn, en partant d'un constat : la détresse matérielle, religieuse et morale des jeunes travailleurs, trop souvent laissés à l'abandon. L'ambition de la JOC était de sortir ces jeunes de leur isolement et de les grouper dans un mouvement. Avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, le fondateur voulait développer une vie associative autonome, fondée sur la prise de responsabilité. Celle-ci repose sur la pratique d'une méthode, « Voir, Juger, Agir », toujours utilisée à ce jour.

# épinglés pour vous

Les gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Bruxelles-Capitale

**LES GOUVERNEMENTS DE ...**

LA RÉGION WALLONNE	LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
 <p><b>Paul MAGNETTE (PS)</b> Ministre-président</p>	 <p><b>Rudy DEMOTTE (PS)</b> Ministre-président</p>	 <p><b>Rudi VERVOORT (PS)</b> Ministre-président</p>
 <p><b>Maxime PRÉVOT (CDH)</b> Vice-Président et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</p>	 <p><b>Joëlle MILQUET (CDH)</b> Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Petite enfance, des Crèches et de la Culture</p>	 <p><b>Guy VANHENGEL (Open VLD)</b> Ministre des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de la Coopération au Développement</p>
 <p><b>Jean-Claude MARCOURT (PS)</b> Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique</p>	 <p><b>Jean-Claude MARCOURT (PS)</b> Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias</p>	 <p><b>Didier GOSUIN (FDF)</b> Ministre de l'Emploi, de l'Économie, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente</p>
 <p><b>Paul FURLAN (PS)</b> Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie</p>	 <p><b>Rachid MADRANE (PS)</b> Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale</p>	 <p><b>Pascal SMET (SPA)</b> Ministre de la Mobilité et des Travaux publics</p>
 <p><b>Carlo DI ANTONIO (CDH)</b> Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal</p>	 <p><b>André FLAHAUT (PS)</b> Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</p>	 <p><b>Céline FREMAULT (CDH)</b> Ministre du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Énergie</p>
 <p><b>Eliane TILLIEUX (PS)</b> Ministre de l'Emploi et de la Formation</p>	 <p><b>Isabelle SIMONIS (PS)</b> Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances</p>	 <p><b>Bianca DEBAETS (CD&amp;V)</b> Secrétaire d'État à la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal</p>
 <p><b>René COLLIN (CDH)</b> Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</p>	 <p><b>René COLLIN (CDH)</b> Ministre des Sports</p>	 <p><b>Cécile JODOGNE (FDF)</b> Secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente</p>
 <p><b>Christophe LACROIX (PS)</b> Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</p>		 <p><b>Fadila LAANAN (PS)</b> Secrétaire d'État à la Collecte et au Traitement des Déchets, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique</p>

LA LIBRE BELGIQUE

# “Les SAC sont problématiques!”



Les SAC sont loin de faire l'unanimité. En témoigne cette manifestation d'octobre 2013.

**Bruxelles SAC Bruxelles présente son mémorandum aux pouvoirs locaux.**

**L**es SAC sont problématiques. Elles sont sur le fil des principes démocratiques, elles peuvent conduire à des situations arbitraires et des situations d'insécurité juridique. Elles abordent des problèmes de société uniquement de façon répressive. Pour nous, elles forment plutôt un problème qu'une solution", conclut la plateforme SAC Bruxelles dans son mémorandum à l'adresse du futur gouvernement bruxellois et des 19 communes.

A l'issue de quatre débats sur les sanctions administratives communales menés en 2014, cette plateforme composée de plusieurs collectifs et associations (Comac, Curieus Brussel, Het werkt - Ça marche, Traces de Rue...) a dressé la liste des griefs à l'encontre de ce dispositif qui offre la possibilité aux communes de sanctionner directement les incivilités par le biais d'amendes.

## Un conflit juridique

"La législation sur les SAC est en conflit avec les principes juridiques démocratiques", déplore tout d'abord la plateforme bruxelloise qui mentionne le conflit existant entre l'application des SAC sur les mineurs et la protection des mineurs garantie par les principes du droit des jeunes. En outre, la plateforme estime que la formation juridique des fonctionnaires sanctionneurs n'est pas suffisante, voire inexistante: "La constatation des infractions mixtes ne devrait être effectuée que par des agents de police et non

par d'autres types de fonctionnaires constatateurs."

Ces associations craignent également que les SAC soient utilisées pour étouffer l'action sociale puisque la distribution de matériel imprimé ainsi que le rassemblement de manifestants peuvent être considérés comme des nuisances. "Des directives claires doivent être émises de la part du gouvernement fédéral pour faire en sorte que les SAC ne soient pas utilisées pour entraver la liberté d'expression et l'action sociale", recommande la plateforme SAC Bruxelles.

**“La législation sur les SAC est en conflit avec les principes juridiques démocratiques.”**

## LA PLATEFORME SAC BRUXELLOISE

Cette plateforme regroupe plusieurs collectifs et associations.

Ce dispositif étant particulièrement utilisé pour sanctionner les incivilités en matière de propreté publique, les associations insistent sur le fait que les amendes ne peuvent se substituer à un investissement dans la prévention et dans une meilleure politique de collecte des déchets. Celles-ci préviennent, dès lors, la mise en place de mesures préventives durables comme l'augmentation du nombre de paires à conteneur et de toilettes publiques ou encore la réduction des sacs poubelle au profit de conteneurs de quartier.

**Pa. D.**



Vingt-quatre signataires du collectif Roosevelt.be (1)

# Chers élus, soyez à la hauteur des défis de notre temps !

Le collectif Roosevelt.be est un mouvement citoyen pluraliste, soutenu par un ensemble de personnalités de différents horizons. Il lance, ci-dessous, une série de suggestions aux différents gouvernements, déjà formés ou encore en négociations, issus des élections du 25 mai dernier.



Négociations pour la formation du gouvernement fédéral, le 25 juillet dernier. De g. à dr. : Bart De Wever (N-VA), Kris Peeters (CD&V), Charles Michel (MR) et Gwendolyn Rutten (Open VLD). © I. R. DE WILDE

**C**hers négociateurs des futurs gouvernements, Le contexte dans lequel vous allez assurer vos fonctions nécessite des mesures ambitieuses. Plus qu'une crise, le monde fait face à une fin de cycle, une mutation structurelle qui ne pourra être sollicitée par le même type de politiques qui nous ont menés au bord du gouffre. Les résultats des élections européennes sont un sérieux signal d'alarme: l'Europe est de plus en plus peinée par les citoyens comme un problème plutôt qu'une solution. La triple évaluation du 25 mai offre une opportunité historique d'imprimer un changement de paradigme basé sur la justice fiscale, la régulation bancaire et financière, la transition socio-écologique et le travail décent.

Avant les élections, le collectif Roosevelt.be a lancé un appel à un « New Deal », un ensemble cohérent de mesures urgentes pour se protéger d'une nouvelle crise et construire sérieusement une société meilleure. Huit partis politiques ont répondu à cette proposition (jevoitoknowledge.be/questionnaire.html) et nous les remercions. Plusieurs points de convergence en ressortent, sur lesquels se sont engagés plusieurs partis francos-

phones qui participent aux gouvernements fédéral et/ou régionaux. ([rooseveltbe.org/Doc/Annexe-NewDeal-Gov.pdf](http://rooseveltbe.org/Doc/Annexe-NewDeal-Gov.pdf)). C'est sur cette base que le collectif Roosevelt.be souhaite vous suggérer les lignes de force que devraient intégrer les déclarations et les actions des futurs gouvernements. Le collectif Roosevelt.be est un mouvement citoyen pluraliste, soutenu par un ensemble de personnalités de différents horizons. En 1933, F.D. Roosevelt appliqua en trois mois 15 réformes qui soulèrent durablement son pays de la crise ouverte par le krach de 1929. Nous avons à nouveau besoin d'hommes et de femmes d'état capables de mettre en œuvre un véritable « New Deal ». Si ce sont des décisions politiques qui nous ont menés dans l'impasse actuelle, d'autres décisions politiques peuvent nous en sortir. Voici celles qui pourraient y contribuer (version complète [rooseveltbe.org/Doc/LettreOuverte.pdf](http://rooseveltbe.org/Doc/LettreOuverte.pdf)):

**Oser une vraie révolution fiscale:**  
- Rétablir un équilibre en taxant davantage les revenus du capital et en allégeant la fiscalité sur les bas et moyens revenus du travail, afin d'augmenter le pouvoir d'achat du plus grand nombre.  
- Réduire de manière drastique les multiples niches fiscales qui permettent des déductions injustifiées d'impôts, comme les intérêts notocionnels.  
- Boycotter les paradis fiscaux, qui font perdre 5 milliards € par an à la collectivité en Belgique.  
- Instaurer un impôt euro-

péen minimum sur les bénéfices des sociétés pour enrayer la fuite en concurrence des Etats par les firmes transnationales.  
- Taxer à hauteur de 0,1 % toutes les transactions financières à l'échelle européenne, afin de limiter l'impact nocif de la spéculation financière et de mobiliser des moyens pour financer les biens publics mondiaux.  
**Réguler les banques et ramener la finance au service du développement durable:**  
- Instaurer une sévère restriction des activités de banques d'affaires et de dépôts en Europe et en Belgique.  
- Relever de l'oxygène aux Etats en finançant la dette publique aux mêmes conditions que les banques via un emprunt indirect à taux d'intérêt très bas à la BCE, réduisant les dépenses

- Accélérer le développement de l'économie sociale qui est un levier d'emplois majeur.  
- Par ailleurs, le signal des élections européennes implique de répondre au déficit démocratique et au dumping social qui font le lit de l'euroscottisme:  
- Mettre en place un système parlementaire européen, avec un droit d'initiative du Parlement européen et une Commission composée de la majorité parlementaire et chargée de s'intervenir que sur les questions où l'Europe a une véritable plus-value.  
- Instaurer une harmonisation sociale européenne et adopter un Traité de l'Europe Sociale incluant des critères de convergence sociale.  
Chers élus, nous vous interpellerons car nous voulons croire qu'en 2014, comme en 1933,

l'action citoyenne et l'action politique sont capables de changer la donne, d'initier les transformations dont notre société a besoin. Nous refusons de croire que votre rôle se limite à introduire des réformes à la marge ou à rassurer les marchés financiers. Soyez à la hauteur des défis de notre temps ! ■

(1) Pays de collectif de 24 signataires: Matteo Aluà, professeur U.B.; Jean Corlé, essayiste; Anne Demelbrou, Secrétaire générale, IGTS; Olivier De Schutter, professeur, U.C.L.; Jean-Jacques Jespers, professeur, U.B.; Rob Kabaamba, professeur, U.G.; Hugues Le Pêcheur, directeur de la revue Publique; Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté; Philippe Meplstadt, ministre d'Etat et Pierre-Verjan, politologue, U.G. La liste complète des signataires du collectif est connue de la rédaction.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

**BE-Larp**  
**Fédération belge du jeu de rôles grandeur nature**  
78 avenue Prekelinden 1200 Bruxelles  
T 0494 077 916  
info@larp.be www.larp.be



**Jeunesse & Santé (J&S)**  
579/40 chaussée de Haecht  
1031 Bruxelles  
T 02 246 49 81 F 02 243 20 52  
j&s@mc.be www.jeunesseetsante.be

**Fédération nationale des Patros (FNP)**  
15-17 rue de l'Hôpital 6060 Gilly  
T 071 28 69 50 F 071 42 04 53  
www.patros.be



**Volont'R**  
43 rue de la Charité 1210 Bruxelles  
T 02 219 15 62 F 02 233 33 56  
info@volontr.be www.volontr.be

**JOC-JOCF Wallonie-Bruxelles asbl**  
4 rue d'Anderlecht  
1000 Bruxelles  
T 02 513 79 13/02 513 79 12 F 02 513 47 11  
secretariat.joc@joc.be



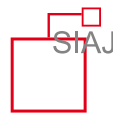
**Jeune et Citoyen (JEC)**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 218 05 59 F 02 223 15 93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be

**Guides catholiques de Belgique (GCB)**  
35 rue Paul-Émile Janson 1050 Bruxelles  
T 02 538 40 70 F 02 537 33 62  
gcb@guides.be www.guides.be



**Les gîtes d'étape du centre belge du tourisme des jeunes (CBTJ)**  
4 rue Van Orley, 1000 Bruxelles  
T 02 209 03 00 F 02 223 03 89  
info@gitesdetape.be www.gitesdetape.be

**Gratte**  
6 rue Philippe Le Bon 1000 Bruxelles  
T 02 535 70 80/0484 401 467  
F 02 535 70 89  
info@gratte.org www.gratte.org



**Service d'information et d'animation des jeunes (SIAJ)**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 219 46 80 F 02 223 15 93  
siaj@skynet.be - www.siaj.be

**Jeunes CSC (JCSC)**  
579 chaussée de Haecht 1031 Bruxelles  
T 02 246 32 19 F 02 246 30 10  
jeunes-csc@jeunes-csc.be  
www.jeunes-csc.be



**Indications**  
19 rue du Marteau 1000 Bruxelles  
T 02 218 58 02 F 02 217 51 71  
indications@indications.be  
www.indications.be

**Action Ciné Média Jeunes (ACMJ)**  
13 place d'Illon 5000 Namur  
T 081 74 29 19 0476 849 456  
info@acmj.be www.acmj.be



**Réseau jeunesse asbl**  
25 rue Marcel Lecomte 5100 Wépion  
T 081 46 81 48 0474 452 446  
info@reseaujeunesse.be  
www.reseaujeunesse.be

**Conseil jeunesse développement (CJD)**  
179 rue de la Vignette  
1160 Bruxelles  
T 02 660 91 42 F 02 673 69 97  
info@cjdasbl.be www.cjdasbl.be



**Génération nouvelle (GEN)**  
14 avenue Jules Vandeleene 1160 Bruxelles  
T 02 660 63 15 F 02 673 21 -93  
focolare.bruxelles@pi.be

